



Paris, le 7 avril 2022

DECLARATION PRELIMINAIRE CGT PJJ

CTC du 7 avril 2022

Madame la présidente,

Lors du précédent comité technique de la PJJ en date du 22 février 2022, vous vous offusquiez que la quasi majorité des organisations syndicales vous interpellait sur l'indispensable intégration des professionnels de la PJJ à l'extension de la prime Ségur, annoncée par le Premier Ministre le 18 février dernier. Vous affirmiez que s'il avait été nécessaire de se rappeler aux bons souvenirs de Matignon, il était évident que la PJJ serait concernée par ce dispositif et que vous feriez tout votre possible pour qu'un maximum de professionnels puisse y prétendre.

Pourtant, le 9 mars 2022, la conseillère dialogue social du Garde des Sceaux nous précisait que la bataille était rude et que la PJJ n'avait pas encore la certitude d'être concernée par cette prime mais que c'était tout de même en bonne voie pour certains corps. Les inquiétudes et notre interrogation en date du 22 février étaient donc légitimes à ce stade.

Les réunions interministérielles se sont succédées et nous savons que la DPJJ et le ministère de la Justice y ont défendu l'intérêt des missions et des agents pour qu'un maximum d'agents y soient intégrés.

Néanmoins, l'absence d'information sur l'avancée des travaux et la mise à l'écart des organisations syndicales de ces négociations ont généré beaucoup d'interrogations pour les agents que nous représentons.

La CGT PJJ et sa fédération, l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT, ont interpellé les services du ministère de la Justice et du Premier Ministre pour faire entendre nos légitimes revendications en la matière. Nous en sommes certains, d'autres, voire toutes les organisations syndicales représentées à la PJJ, ont fait de même.

Aujourd'hui, prêts à croire que la PJJ sera effectivement concernée par cette prime, nous ne connaissons toujours pas le périmètre des corps qui pourront effectivement en bénéficier. Car à ce jour, aucun arbitrage n'a été rendu pour la Fonction Publique d'Etat. Cela nous était confirmé par votre adjoint lundi, par vous-même en visite à Toulouse mardi et par la SDRHRS hier à la CAP des Chefs de Service Educatif.

Par conséquent, la CGT PJJ préfère rester prudente tant que les arbitrages ne sont pas officiels. D'ailleurs, comment peut-il en être autrement puisqu'il nous était aussi annoncé hier qu'une dernière réunion devait encore avoir lieu ?

En cette période d'élection présidentielle, les promesses de campagnes, comme celle d'une revalorisation du point d'indice, n'engagent que ceux qui veulent bien y croire.

Les arbitrages dans la Fonction Publique Territoriale par exemple ont fait de nombreux déçus chez les agents et nous craignons que cela soit identique à la PJJ. C'est pourquoi, la CGT continue de se mobiliser pour parvenir au plus proche de nos revendications. **Car 183 euros c'est déjà bien, mais cela demeure tout de même insuffisant lorsqu'on revendique au moins 300 euros nets et surtout pour tous les professionnels de la PJJ !**

Si la mobilisation n'a pas été importante dans notre administration, c'est bien celle des très nombreux professionnels des secteurs du sanitaire, du social et du médico-social à l'appel de l'intersyndicale qui a permis de rendre ces indispensables visibles au yeux du gouvernement et qui a contribué à ce que ce dernier envisage enfin l'extension de la prime Ségur à ces secteurs.

Par conséquent, la CGT PJJ ne siègera pas à ce comité technique, jour de mobilisation nationale dans le cadre de cet autre appel intersyndical des secteurs du sanitaire, du social et du médico-social de toute la Fonction Publique et dont la CGT est partie prenante. La CGT PJJ ne pourra se satisfaire pleinement d'une attribution partielle et continue de porter les revendications de l'intersyndicale pour que tous les agents de notre administration bénéficient de cette revalorisation salariale.